

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, FRANCK, CLÉMENTINE,
KARIM, KÉVIN, MICHÈLE, NICOLAS,
NOLWENN, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 25

Discipline et Féminines

Nolwenn JEHAN - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements et Foot Animation

Alexandre OGÉREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 15 mai 2018

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-4
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	5
DECISIONS ADMINISTRATIVES	5-6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	6-7
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	8-9
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	9-10
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	10-11
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	11-13
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	13-14
CONDOLEANCES	14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	16

INFORMATION

**Le District sera fermé lundi 21 mai 2018
(Pentecôte).**

**Les Commissions COC et FA se réuniront
mardi 22 mai 2018**

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

REUNION PREPARATOIRE AUX FINALES DE COUPES DES YVELINES

Les éducateurs, présidents et dirigeants
des clubs finalistes sont invités le

**Mercredi 23 mai 2018
à 18h30 au District
Salle Alain Maillet**

pour préparer, en concertation avec les
arbitres et les délégués, les finales qui se
dérouleront le Dimanche 3 juin 2018 à
Maisons Laffitte.

REUNION D'INFORMATION POUR LA JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Jeudi 17 mai 2018 à 18h45 au District

**La présence des clubs participant
à cette journée est impérative**



Yvelines
Le Département



AGENDA 2017 / 2018 MAI / JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	1er	2	3	4

Le 15/05/18

Commission d'Appel Départemental

Le 17/05/18

Réunion du Bureau du Comité de Direction

Le 19/05/18

Formation « Président de club » au siège du District

Le 22/05/18

Réunion sur la formation professionnelle dans le secteur du sport à la Mairie de Versailles

Le 26/05/18

Journée du Football Féminin à Rambouillet

Le 02/06/18

Certifications CFF2-CFF3

Le 03/06/18

Finales de Coupes des Yvelines à 11 à Maisons Laffitte





La Formation Professionnelle dans le secteur du Sport
Réunion d'information, Mardi 22 mai 2018 - 9h30-11h30
Mairie de Versailles - Salle Montgolfier (sous sol)
4 Avenue de Paris—78000 Versailles

Inscription : par mail : contact@profession-sport.com

FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL



Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir : l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

SOYEZ PRESENT

LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

LE SAMEDI 23 JUIN 2018, A LOUVECIENNES

L'Assemblée Générale du District qui aura lieu le 23 juin 2018, à LOUVECIENNES, sera la première à se tenir dans le cadre des nouveaux Statuts du District, tels qu'ils ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2017.

Il apparaît donc nécessaire de rappeler que :

s'agissant du quorum :
(article 12.5.3 des Statuts)

La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant **le tiers au moins de la totalité des voix**, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.

Un quorum - différent - n'était précédemment exigible que lors des Assemblées Générales Extraordinaires.

s'agissant du nombre maximum de pouvoirs :
(article 12.3 des Statuts)

Le représentant direct du club est le Président dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des clubs qu'il représente.

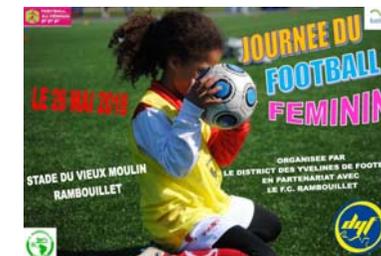
Un club ne peut donc être porteur que d'1 seul pouvoir d'un autre club, au lieu de 4 précédemment.

Le souhait du District est simple :

Que les Présidents de clubs soient effectivement présents le 23 juin,
pour prendre les décisions qui les concernent.

A défaut, l'Assemblée Générale ne pourrait avoir lieu et il faudrait en convoquer une autre.

JOURNÉE DU FOOTBALL FÉMININ LE 26.05.18 À RAMBOUILLET



Le District des Yvelines de Football organise, pour sa quatrième édition, une grande journée qui sera consacrée au football féminin.

Cet événement qui réunira toutes les jeunes filles des Yvelines, se déroulera au Stade du Vieux Moulin à **RAMBOUILLET** le **SAMEDI 26 MAI 2018** de 9H00 à 18H30.

Des **tournois, plateaux, jeux festifs et autres activités**, seront organisés tout au long de la journée pour les **filles âgées de 6 à 13 ans** qui pratiquent déjà le football ou qui souhaitent le pratiquer dans un avenir proche. Elles seront encadrées par des membres du District, les dirigeants du club de **RAMBOUILLET YVELINES F.C.** et vos propres dirigeants. Cette manifestation se terminera par les **Finales des Coupes des Yvelines U16F et Seniors Féminines.**

Si votre Club accueille ou souhaite accueillir des féminines, cette journée sera pour elles, une vraie découverte dans la joie et la fête. Merci donc de nous indiquer combien de filles ou d'équipes de votre Club souhaitent participer à cette belle manifestation.

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à nous renvoyer pour chaque catégorie :

- **U6F à U9F** sur la journée : nombre de filles
- **U11F** sur la journée : nombre d'équipe(s) (foot à 5)
- **U13F** sur la journée : 1 équipe par club (foot à 8)

Une réponse est attendue pour le **VENDREDI 11 MAI 2018** afin que le District des Yvelines et le Club de **RAMBOUILLET YVELINES F.C.** puissent organiser cette journée de la plus belle façon.

CHALLENGE ESPRIT SPORTIF JEUNES



A nouveau cette saison pour l'attribution des récompenses du Challenge Esprit Sportif Jeunes le DYF, via la C.V.E.S, a décidé de demander aux clubs, le palmarès des équipes les plus accueillantes, fair-play, ayant fait preuve du meilleur esprit sportif.

Les clubs devront répondre en se basant sur les critères d'esprit sportif en ce qui concerne l'avant-match, le match et l'après-match.

Sur la plus haute marche du podium du document ci-après, il faudra indiquer l'équipe qui, selon les clubs, représente le meilleur esprit sportif du groupe auquel il appartient, sur l'ensemble des rencontres.

Et sur la deuxième et troisième marche, les 2 équipes suivantes dans votre classement.

5 règles impératives pour participer - Bien lire :

- Les équipes vainqueurs (3 par catégories) recevront des bons d'achats importants à l'A.G. d'hiver.
- Pour être éligibles les équipes doivent avoir participé ; désigné leur podium de 3 équipes.
- Utiliser uniquement ce document joint pour déclarer votre podium de 3 équipes
- Envoyer le podium sur le document ci-après par le biais **de la messagerie officielle du club (lpiff.fr)**. Aucun autre document ne pourra être accepté, non parvenu par messagerie officielle.

[Envoyer vos réponses avant le 11 juin 2018](#) [Télécharger ici](#)

LE PRESIDENT DE CLUB

*Journée de Formation
le Samedi 19 Mai de 8h00 à 17h30
au siège du DYF*

Le Président de Club de Football joue un rôle très important dans le fonctionnement de celui-ci.

Le Président représente l'association dans les relations de celui-ci tant avec les différentes institutions sportives auxquelles il est rattaché (D.Y.F., L.P.I.F.F., F.F.F.), qu'avec ses multiples partenaires économiques (fournisseurs, prestataires de services, banques, ...) ou institutionnels autres (Mairie, D.D.C.S., ...).

Il a aussi un rôle organisationnel et social au sein de son Club et doit assurer la pérennité de celui-ci. Il est donc impératif qu'il soit averti de ses diverses obligations et de leurs conséquences et qu'il maîtrise les diverses règles qui s'appliquent dans son environnement interne ou externe.

C'est pour cela qu'on dit souvent du Président qu'il se doit d'être polyvalent. Pour ce faire, il doit connaître et maîtriser de nombreux aspects de la gestion de son Club qu'ils soient juridique, financier, comptable, fiscal, social, technique, d'environnement ou encore de communication.

C'est pourquoi la Commission Formation du D.Y.F. a créé à l'orée de la saison 2017/2018 une nouvelle session de formation dédiée spécifiquement aux Présidents de Club.

Le programme de celle-ci vous permettra de connaître les points fondamentaux de la gestion du Club de football, savoir :

- Connaître le cadre législatif, réglementaire et contractuel du Club : la loi de 1901, les statuts et le règlement intérieur, la répartition des rôles au sein du Club,
- Connaître le rôle respectif de l'assemblée générale, du comité directeur, du bureau et des commissions éventuelles,
- Appréhender les responsabilités de l'association et de ses dirigeants, la gestion des risques en son sein, et leur couverture par des assurances appropriées,
- S'approprier les clés de la gestion financière (compte de résultat, bilan, annexe, budget, plan de trésorerie, plan de financement, remboursement de frais, réglementation sociale particulière aux associations sportives, ...)
- Optimiser les ressources financières du Club (subventions, parrainage, mécénat),
- Structurer, sur le plan technique, le Club,
- Connaître la méthodologie de projet du Club,
- Assumer la fonction employeur du Club,
- Connaître les règles essentielles de communication, tant interne qu'externes,
- Maîtriser l'environnement du Club (liens internes et externes),
- Gérer au quotidien le Club.

Que vous soyez Président déjà chevronné ou débutant, cette formation peut vous intéresser ; il y a toujours à s'informer sur les nouveautés ou à compléter sur ses acquis et à échanger des expériences avec les autres participants à la session de formation dédiée aux « Présidents de Club ».

Alors, si tel est le cas, n'hésitez pas, inscrivez-vous **ici** sans plus tarder à cette session de formation.

La classe « Arbitre de Foot au Collège » du Collège Jules Verne des MUREAUX

Voici un an, voyait le jour le projet de mise en place d'une classe d'« Arbitre de Foot au Collège », au Collège Jules Verne des MUREAUX, autour d'un projet pédagogique visant à conduire ses élèves à :

- ⇒ acquérir des comportements de citoyens solidaires, ayant le respect des autres, de ses engagements personnels et de ses responsabilités,
- ⇒ prendre en charge un travail personnel ou en groupe et savoir s'organiser tout en respectant les consignes, le matériel mis à disposition et les autres,
- ⇒ s'investir dans les apprentissages scolaires et s'en approprier le sens.

MM. Brice PARINET, Arbitre Fédéral Yvelinois et Professeur d'Histoire-Géographie, et Pierre-Christophe PUPATO, Professeur d'E.P.S., ont ainsi, sous l'égide de M. Alexandre CLÉMENT, Principal du Collège, lancé ce projet de découverte et de sensibilisation à l'arbitrage d'une classe de 4^{ème}.

Une démarche alors saluée et soutenue par le District des Yvelines.

Un an après, le succès est indéniable, avec une implication très forte des collégiens et collégiennes concerné(e)s, qui ont tous réussi l'examen nécessaire, ce qui leur a permis d'officier, en qualité de « Très Jeunes Arbitres », lors des Finales Départementales du Festival Foot U 13, le 31 mars, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Le vendredi 4 mai, la Ville des MUREAUX et son Maire, M. François GARAY, la Ligue de Paris-Ile de France et son Président, M. Jamel SANDJAK, l'O.F.C. LES MUREAUX et son Président, M. Jean-François MENDY, ainsi que les représentants de l'Education Nationale (MM. Serge CLEMENT, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et Alexandre CLEMENT, Principal du Collège), ont signé, aux MUREAUX, la reconduction, pour la saison à venir, de la convention liant la Ville, la Ligue, le Club et le Collège pour cette classe d'arbitrage, une réussite que la Ligue a décidé d'accompagner et d'encourager.

Un évènement auquel était bien sûr présent le District des Yvelines, représenté par son Président, Jean-Pierre MEURILLON.

A noter que ces « Très Jeunes Arbitres » ont reçu du District un maillot d'Arbitre, ainsi que ce qui leur est nécessaire (écusson, sifflet, brassard de Délégué).

La Ligue souhaite désormais formaliser cette initiative, notamment en créant un cycle de Section Sportive Scolaire au sein du Collège, afin que le football puisse distiller pleinement toutes ses vertus éducatives au sein de cet établissement.



La remise du Label Jeunes 2016 / 2017 au F.C. MANTOIS 78

Le F.C. MANTOIS 78 s'est vu remettre, le samedi 12 mai, le Label Jeunes attribué au titre de la saison 2016 / 2017.

Rappelons que le Label Jeunes, accordé pour 3 saisons avec 3 niveaux (Espoir, Excellence et Elite), vise à inciter les clubs à se structurer, la Fédération souhaitant, par ce biais, développer le projet club autour de 4 axes :

- **le projet associatif**, visant à structurer le club pour obtenir une organisation claire, cohérente, performante et sécurisante, pour optimiser son attractivité et développer ainsi le mieux vivre ensemble,
- **le projet sportif**, visant à définir les formes et les niveaux de pratique du club en adéquation avec les besoins des pratiquants et à déterminer les normes d'encadrement ainsi que les climats et les contenus et d'entraînement,
- **le projet éducatif**, visant à renforcer le projet sportif à travers une bonne connaissance et un partage de règles de vie et du jeu au sein et en dehors du club,
- **le projet d'encadrement et de formation**, visant à évaluer les besoins en termes d'encadrement et à renforcer ainsi le niveau de compétences des encadrants.

Le Label Jeunes n'est pas galvaudé puisque, pour la saison 2016 / 2017, si 14 clubs Yvelinois étaient candidats, seuls 5 clubs ont été labellisés (76 en Ile de France et 621 en France).

Après le niveau Excellence, lors de la saison précédente, c'est le Label Jeunes niveau Elite que le F.C. MANTOIS 78 s'est vu remettre par Jean-Pierre MEURILLON, Président du District, en présence de l'équipe dirigeante du club et de ses Educateurs et de M. Guy GALANTI, Président de la Commission Technique du District.

A noter que le Label Jeunes, niveau Elite, a été décerné à 90 clubs en France, 6 en Ile de France.

Le F.C. MANTOIS 78 rejoint ainsi le cercle très fermé des détenteurs Yvelinois du niveau Elite, avec le F.C. PARIS SAINT-GERMAIN et l'A.S. POISSY.

Le Co-Président Nabil DJELLALI a vivement remercié les Dirigeants du club, les Educateurs et les parents de l'effort important qui a été fourni pour que le F.C. MANTOIS 78 atteigne ce niveau de performance.

On notera en outre que le F.C. MANTOIS 78 est titulaire, depuis la saison 2015 / 2016, du Label des Ecoles Féminines de Football que seulement 10 clubs détiennent dans les Yvelines, dont seulement 3 au niveau Or (le F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, le F.C. MANTOIS 78 et l'A.S. POISSY).

Le Président Jean-Pierre MEURILLON et Guy GALANTI ont tenu à remercier le F.C. MANTOIS 78, en particulier ses Co-Présidents, leur équipe dirigeante, tous leurs Educateurs et tous leurs Dirigeants, pour tout ce qu'ils font pour que le Football vive et vive bien à MANTES.

Il leur ont exprimé, au nom de la Fédération Française de Football, toutes leurs félicitations pour ce qu'il faut considérer comme une distinction bien méritée.



LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),

- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL SENIORS

D3-A
50253.2 MUREAUX OFC LES 3 ANDRESY FC 1

D6-A
50697.2 MANTES LA VILLE FC 1 ANDRESY FC 2

VETERANS

D4-A
51428.2 EPONE USBS 11 MEULAN CN 12

D5-B
51692.2 BREVAL LONGNES FC 13 CONFLANS PORT. 12

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE B
59282.2 OVILLOISE 2 IN AS 1

FORFAIT GENERAL U19

D3-B
58493.2 CHATOU AS 2

U17

D4-C
52644.1 ULMR FC 2

D4-C
52646.2 PECQ US LE 2

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

U19

D3-B
58493.2 CHATOU AS 2

2EME FORFAIT SENIORS F

D1-U
54977.2 TRAPPES ES 1

VETERANS

D4-C
51537.2 BEYNES FC 12

D5-B
51698.2 BREVAL LONGNES FC 3

D5-C
51760.2 CARRIERES S/SEINE US 12

U19

D3-B
58494.2 CROISSY US 1

1ER FORFAIT SENIORS

D5-B
50590.2 HOUILLES AC 3

D6-A
50705.2 GUERNOISE AS 2

U15

D5-B
50027.2 VERNEUIL ENTENTE 3

D6-C
54303.2 YVELINES/HOUDAN 4

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

3EME FORFAIT

U17

D4-C
52644.1 ULMR FC 2

D4-C
52646.2 PECQ US LE 2

2EME FORFAIT SENIORS

D3-A
50260.2 PECQ US LE 2

U19

D2-B
52027.2 TRAPPES ES 2

U17

D3-B
52454.2 VOISINS FC 2

1ER FORFAIT SENIORS

D4-B
50459.2 YVELINES US 1

VETERANS

D4-A
51430.2 CONFLANS FC 12

CDM

D2-B
50989.2 CHANTIERS AJ 5

U19

D1-U
51938.2 GUYANCOURT ES 1

U17

D2-B
52364.2 CLAYES SS/BOIS USM 1

D4-B
54627.2 SARTROUVILLE FC 2

D3-B
52455.2 GUYANCOURT ES 2

FUTSAL

D1-U
53652.2 LA TOILE 2

MATCHES A JOUER

A JOUER LE 15/05/2018 A 19H00

U15

D2-B
52819.2 PLAISIROIS F.O. 2 RAMBOUILLET YVELINES 1

A JOUER LE 17/05/2018 A 20H

SENIORS

D6-A
50699.2 GUERNOISE AS 2 VAUXOISE ES 1

A JOUER LE 19/05/2018

U15

D5-E
50093.2 ESSARTS LE ROI AGS3 VERSAILLES 78 FC 6

A JOUER LE 24/05/2018 A 20H

SENIORS

D4-A
50388.1 ISSOUS AS 1 BONNIERES FRENEUSE 1

VETERANS

D4-A
51381.2 MEULAN CN 12 VAUXOISE ES 1

U17

52342.2 RAMBOUILLET YVEL. 1 MONTIGNY LE BX AS 1

D4-B
54595.2 SARTROUVILLE FC 2 ANDRESY FC 1

SENIORS F

D1-U
54965.2 SARTROUVILLE FC 1 PARIS ST GERMAIN FC 2

A JOUER LE 2/06/2018

FUTSAL

D1-U
53675.2 MONTESSON US 1 NOMADES FUTSAL A 1

A JOUER LE 4/06/2018

CRITERIUM DU LUNDI

POULE B
59253.2 PORT MARLY CS 1 CARRIERES S/SEINE US 1

A JOUER LE 9/06/2018

FUTSAL

D1-U
53684.2 NOMADES FUTSAL A 1 LA TOILE 2

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 23/04/18

Présents: M. LEDUC (PRESIDENT), M. ALEXANDRE,
MME RUPERT, MME TARDIVEL (CD), M JOUBERT, M SOULE, M
AVOIRTE

Absents excusés: M. PANARIELLO,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé que le dernier weekend de championnat est le **Samedi 26, Dimanche 27 et Lundi 28 Mai 2018.**

Article 10 du R.S. du DYF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (**les deux dernières journées pour le Championnat Départemental 1 Senior D.A.M.**), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

COURRIERS SENIORS

D6-C DU 13/05/18

54303.2 YVELINES/HOUDAN 4 / ST ARNOULT FC 78 2

Suite au forfait de l'équipe YVELINES US 1 en D4-B, conformément au règlement (article 23 du RS du DYF) la Commission déclare l'équipe YVELINES/HOUDAN 4 forfait.

U17

552332 MAISONS-LAFFITTE FC 1

Pris note du courrier.
Transmis à la Cion d'Arbitrage.

D2-B DU 11/03/18

52342.2 RAMBOUILLET YVELINES 1 / MONTIGNY LE BTX AS 1

Pris note du courrier de MONTIGNY.

La commission reporte le match au 24 Mai 2018 à 20h, sous réserve de la réception cette semaine d'un justificatif du tournoi.

D4-A DU 06/05/18

54577.2 MANTES LA VILLE FC1 / GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1

Pris note du rapport de GUERVILLE.

La commission dit match perdu pour erreur administrative à MANTES LA VILLE 0 but 0 point pour en attribuer le gain à GUERVILLE 3 points 0 but.

Motif : Terrain non tracé (Article 40.2 - R.S. du DYF)

DEMANDES SENIORS

D6-A DU 17/05/2018

50699.2 GUERNOISE AS 2 / VAUXOISE ES 1

Audition de :

M LAUBY Henry Vice Président de VAUXOISE

M THEBAULT Bernard Président de VAUXOISE

Après audition spontanée des personnes présentes et après en avoir délibéré hors de leur présence.

D'après les éléments en notre possession les deux équipes étaient présentes, et l'arbitre a décidé de ne pas faire jouer le match au vu de l'arrêté municipal.

La commission décide de maintenir le match à jouer le 17/05/18 à 20h.

Demande de GUERNOISE pour inverser la rencontre, afin de jouer sur les infrastructures de VAUXOISE qui possèdent un éclairage.

La Cion donne son accord

GUERNOISE reste le club recevant.

Dossier transmis à la CDA.

D5-A DU 06/05/18

50522.2 GUITRANCOURT ASF 1 / EPONE USBS 2

Pris note du courrier de GUITRANCOURT.

Transmis à la CDA.

VETERANS

D4-A DU 20/05/18

51381.2 MEULAN CN 12 / VAUXOISE ES 11

Pris note du courrier de MEULAN.

La commission dit match à jouer le 24 Mai 2018 à 20h sur le terrain de VAUXOISE.

MEULAN restant le club recevant.

U15

D4-B DU 26/05/2018

53035.2 CHAMBOURCY ASM 1 / SARTROUVILLE FC 2

Demande de CHAMBOURCY pour avancer ce match.

Le 26 mai 2018 étant la dernière journée du championnat, la Commission ne peut donner son accord. ART 10 DU RS DU DYF.

D4-B DU 26/05/2018

53032.2 ST CYR AFC 1 / CARRIERES S/SEINE US 1

Demande DE CARRIERES SUR SEINE pour avancer ce match.

Le 26 Mai 2018 étant la dernière journée du championnat, la Commission ne peut donner son accord. ART 10 DU RS DU DYF.

D5-B DU 26/05/2018

55035.2 ACHERES CS 1 / HARDRICOURT-MEZY 1

Demande D'HARDRICOURT pour avancer ce match.

Le 26 mai 2018 étant la dernière journée du championnat, la Commission ne peut donner son accord. ART 10 DU RS DU DYF.

D5-D DU 16/05/2018

55065.1 CHATOU AS 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

Afin d'éviter aux enfants de rentrer trop tardivement chez eux, demande de CHATOU pour jouer ce match à 19h plutôt qu'à 20h.

En attente de l'accord de VERSAILLES JUSSIEU, avant mercredi 12h.

D5-E DU 28/04/2018

55093.2 ESSART LE ROI AGS 3 / VERSAILLES 78 FC 6

Pris note du courrier des ESSARTS.

La commission programme le match au 19 Mai 2018.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A

59247.1 PECQ US LE 1 / PORT MARLY CS 1

Suite à une erreur administrative, la commission dit match à jouer le 18 Mai 2018 à 20h avec un arbitre à la charge du DYF.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette X dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI

sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'Arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

RAPPORTS SENIORS

D3-B du 13/05/2018

50329.2 VALLEE 78 F.C. 2 / VILLEPREUX F.C. 1

Pris note du rapport de l'arbitre.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe de VALLEE 78 d'un avertissement.

D5-A DU 13/05/2018

50527.2 EPONE USBS 2 / MEZIERES AJSL 1

Pris note des rapports de EPONE et MEZIERES. Il s'agit de la 2° infraction du club d'EPONE.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe d'EPONE d'une amende de 100 €

D5-B DU 08/05/2018

50543.2 VILLENES ORGEVAL 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

Pris note du rapport de VILLENES ORGEVAL.

VETERANS

D2-B DU 01/05/2018

51197.2 YVELINES U.S. 11 / CROISSY U.S. 11

Pris note du rapport de Yvelines US.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe d'Yvelines US d'un avertissement.

D5-D DU 06/05/2018

54404.2 MONTIGNY LE BX AS 13 / VOISINS F.C. 13

Pris note du rapport de Montigny.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe d'e Montigny d'un avertissement.

CDM

D2-B DU 13/05/2018

50989.2 ANDRESY FC 5 / CHANTIERS AJ 5

Pris note du rapport d'ANDRESY. L'absence de l'équipe visiteuse ne vous empêche pas de remplir la FMI.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe d'ANDRESY d'un avertissement.

U17

D2-A DU 13/05/2018

52320.2 MUREAUX O.F.C. LES 2 / MAISONS-LAFFITTE F.C 1

Pris note du rapport de l'arbitre et Maisons Laffitte.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe des Mureaux d'un avertissement. Transmis à la CDA.

D2-A DU 13/05/2018

52322.2 HOUILLES S.O. 1 / PORCHEVILLE FC 1

Pris note du rapport de PORCHEVILLE et de HOUILLES SO.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe de HOUILLES SO d'un avertissement.

D3-B DU 08/05/2018

52427.2 MAUREPAS AS 2 / VOISINS F.C. 2

Pris note du rapport de MAUREPAS.

D4-A DU 06/05/2018

54577.2 MANTES LA VILLE F.C 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

Pris note du rapport du délégué District de Football des Yvelines. Il s'agit de la 2° infraction de l'équipe de MANTES LA VILLE.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe de MANTES LA VILLE d'une amende de 100 €

U15

D2-A DU 12/5/2018

52805.2 HOUILLES AC 2 / MAGNANVILLE FC 1

Pris note du rapport de HOUILLES AC.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe de HOUILLES d'un avertissement.

D4-A DU 12/05/2018

52983.2 VERNEUIL ENTENTE 2 / LIMAY ALJ 2

Pris note du rapport de VERNEUIL.

D5-D DU 12/05/2018

55075.2 HOUILLES A.C. 4 / CHESNAY 78 F.C. LE 2

Pris note du rapport de HOUILLES AC.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe de HOUILLES d'un avertissement.

FUTSAL

D2 DU 21/04/2018

53712.2 FONTENAY LE FLEURY 1 / JOUARS PONT. 1

Pris note du rapport de Fontenay le Fleury.

U13 ESPOIR

POULE ELITE DU 05/05/2018

58896.1 VERSAILLES 78 FC 2 / BAILLY NOISY SFC 1

Pris note du rapport de BAILLY NOISY et VERSAILLES.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe de VERSAILLES d'un avertissement.

POULE ESPOIR DU 14/04/2018

58932.1 PARIS SG FC 2 / MAUREPAS AS 1

Pris note des rapports du PARIS SG FC et de MAUREPAS AS..

La Cion selon l'annexe 11 des RS du District de Football des Yvelines sanctionne l'équipe du PARIS SG d'un avertissement.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 03.05.2018

Présents: Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), GUICHETEAU Didier, DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max (Stg).

Absents: MM DELESCHAUX Alain (Sec), HOUIN Laurent (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS VETERANS

4DB DU 06/05/18

19392539 BOUGIVAL FOOT 12 / ANDRESY FC 11

Courrier de M. l'Arbitre DYF.

Remerciements.

5DB DU 01/04/2018

19392905 VILLENES ORGEVAL FC 12 / SERBIE US 12

Dossier transmis par la COC.

Lecture du courrier de SERBIE US

La Cion confirme la décision prise par la COC les 23.04.2018 et 02.05.2018 (Journaux du DYF n^{os} 1563 et 1564).

➤ Amende de 30€ à VILLENES ORGEVAL pour non-respect des dispositions prévues à l'art 20.5 du RS DYF.

- Informer le club visiteur
- Assurer la présence d'un représentant du club recevant le jour du match

U15

FEUCHEROLLES USA

Mail de FEUCHEROLLES concernant leur participation au tournoi U15 les 9 et 10 Mai à ST ANDRE DES EAUX (44).

Pris note.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES SENIORS

D1U DU 06/05/2018

19389666 MONTIGNY LE BTX AS 1 / HOUILLES AC 2

Réserves de MONTIGNY concernant l'Art.7.11 :

Après vérifications, la Commission dit **réserves de MONTIGNY recevables mais non fondées**. Etant dans les 5 dernières rencontres de championnat du club HOUILLES seuls 3 joueurs inscrits sur la feuille de match objet des réserves, ont participé à plus de 10

rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur Club évoluant en R3 (Art. 7§11 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : MONTIGNY / HOUILLES AC 0/4

Débit 43,50€ à MONTIGNY

D3A DU 06/05/18

19390067 HARDRICOURT US 2 / CHANTELOUP US 2

Réserves de HARDRICOURT concernant l'Art.7.11 :

Après vérifications, la Commission dit **réserves de HARDRICOURT recevables mais non fondées**. Etant dans les 5 dernières rencontres de championnat du club CHANTELOUP seuls 3 joueurs inscrits sur la feuille de match objet des réserves, ont participé à plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur Club évoluant en D2B (Art. 7§11 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain :

HARDRICOURT 2 / CHANTELOUP 2 0/2

Débit 43,50€ à HARDRICOURT

D5A DU 06/05/18

19390590 MAGNANVILLE FC 2 / BEYNES FC 1

Réserves de MAGNANVILLE concernant la participation à cette rencontre de plus de 2 joueurs « Mutations hors période ».

Lecture de la feuille de match, BEYNES ayant effectivement fait participer 3 joueurs « Mutations hors période », DAVID maxime, MALTAT Damien et BENEZI Teva respectivement qualifiés le 25.09, 05.10 et le 04.09 2017, la Cion dit **Réserves de MAGNANVILLE recevables et fondées**.

Les autres joueurs sont ou des joueurs renouvellement ou des joueurs nouveaux.

Les articles 160.1 et 92.2 des RG n'autorisent que 2 joueurs « Mutations hors période » par rencontre

La Commission dit **MATCH PERDU PAR PENALITE moins 1 Point 0 But à BEYNES pour en attribuer le gain 3 pts 1 but à MAGNANVILLE**.

Débit 43,50€ à BEYNES

Amende 24€ x 1 à BEYNES pour

participation irrégulière d'un joueur.

D5A DU 08/05/2018

19390531 JUZIERS FC 1 / MAGNANVILLE FC 2

Réserves de JUZIERS concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves de JUZIERS sur la participation des joueurs de MAGNANVILLE recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs du club de MAGNANVILLE inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, le 06.05.2018 en D3A contre BREVAL-LONGNES (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : JUZIERS / MAGNANVILLE 0/0

Débit 43,50€ à JUZIERS

U17

D4B DU 08/05/18

20015832 LES MUREAUX OFC 3 / VERNEUIL ENTENTE 2

La Commission, pris connaissance des réserves de VERNEUIL, considérant que les réserves formulées ne respectent pas les dispositions réglementaires à savoir : sur la feuille de match :

» Porte réserves sur la participation et la qualification des joueurs de l'équipe des MUREAUX « .

Compte tenu que la lettre d'appui n'apporte pas de précisions supplémentaires quant aux réserves.

DIT LES RESERVES IRRECEVABLES

Résultat acquis sur le terrain :

LES MUREAUX / VERNEUIL ENTENTE 4/0

Débit 43,50€ à VERNEUIL

U15

D5A DU 05/05/18

19396811 JUZIERS FC 1 / MAGNANVILLE FC 2

1_ Réserves de JUZIERS concernant le nombre de joueurs mutés inscrits sur la feuille de match.

Réserves recevables mais non fondées MAGNANVILLE n'a présenté que 2 joueurs mutés : LAVENANT Paul et MABIANA KASENGELA Daniel licences respectivement validées le 24.07.2018 et le 19.09.2018.

Résultat acquis sur le terrain : JUZIERS 1 / MAGANVILLE 2 0/1

Débit 43,50€ à JUZIERS

2_ Réserves de JUZIERS concernant l'Art.7.11 :

Après vérifications, la Commission dit **réserves de JUZIERS recevables mais non fondées**. Etant dans les 5 dernières rencontres de championnat du club MAGNANVILLE, seuls 3 joueurs inscrits sur la feuille de match objet des réserves, ont participé à plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur Club évoluant en D2 (Art. 7§11 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : JUZIERS 1 / MAGANVILLE 2 0/1

Débit 43,50€ à JUZIERS

D5B du 08/05/2018

20073765 MEULAN CN 1 / VILLENES ORGEVAL FC 2

1_ Réserves de MEULAN concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves de MEULAN sur la participation des joueurs de VILLENES ORGEVAL recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs du club de VILLENES ORGEVAL inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, le 05.05.2018 en D3A contre CARRIERES GRESILLONS (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : MEULAN 1 / VILLENES ORG. 2 2/3

Débit 43,50€ à MEULAN

2_ Réclamation hors feuille de match de MEULAN concernant la catégorie d'âge du joueur THOMAS CASTELNAU Raphael.

Après vérifications, la Commission dit **réclamation** de **MEULAN recevable mais non fondée**.
Le joueur est titulaire d'une licence U14. Il peut évoluer en U15.
Résultat acquis sur le terrain : MEULAN 1 / VILLENES ORGEVAL 2 2/3

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

SAINT CYR L'ECOLE

➤ Challenge Seniors des 19 et 20 Mai 2018.
Courrier non officiel (lpiff.fr)
Aucune des modalités du règlement n'est précisée.
NON HOMOLOGUE

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion Restreinte du 09/05/2018

Présents: Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA Patrice LETOUZEY, Mme Nathalie PASIERB Jean Heloïc ROULIS (Secrétaire partiellement). JINAMI Mustapha

Absents excusés: M MEYER Christian (Président), MM. Pascal TISSERAND, Alain BACHOT, Philippe PELLAN, Natacha HUGEL, Philippe DEBEAUPUIS, KADI Sophian

COURRIERS

Mail de M. SAUVANET en date du 29 avril 2018, arbitre DYF informant la commission de son état de santé et confirmant son indisponibilité tout le mois de mai 2018. Pris note. Transmis section désignation. la Commission est toujours dans l'attente de vos justificatif accident de travail

Mail de M. PERAUD du 28 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 25 mai 2018 au 27 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. PERAUD du 9 mai 2018, arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 10 au 12 Mai 2018 : transmis à la section désignations.

Mail de M. EL ABDI du 25 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 08 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. D'ORIANO du 03 mai 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 20 mai 2018 au 21 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. LEFEBVRE du 03 mai 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 18 mai 2018 au 27 mai 2018 – transmis à la section désignations

Mail de M. HADDADI Nabile du 04 mai 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 14 mai 2018 au 28 mai 2018 – transmis à la section désignations

Mail de M. BOUYOUMAINE du 28 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 11 mai 2018 au 12 mai 2018 – transmis à la section désignations

Mail de M. MOLIERE du 30 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 19 mai 2018 au 22 mai 2018 – transmis à la section désignations

Mail de M. ANDRE GUILLET du 28 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 30 avril 2018 au 12 mai 2018 – transmis à la section désignations

Mail de M. OUMAZOUZ du 26 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 05 mai 2018 au 14 mai 2018 – transmis à la section désignations

Mail de M. LANIER du 26 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 13 mai 2018 – transmis à la section désignations

Mail de M. MACHUEL du 26 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité le 10 juin 2018 – transmis à la section désignations

Mail de M. JAOUAD du 26 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 19 mai 2018 au 17 juin 2018 – transmis à la section désignations

Mail de M. BELLANGER du 26 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 14 MAI 2018 au 20 mai 2018 – transmis à la section désignations

Mail de M. SENE du 24 avril 2018 arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 04 mai 2018 au 24 juin 2018 – transmis à la section désignations

Mail du club de CHANTELOUP LES VIGNES U.S 78 du 06 mai 2018, la Commission a fait le nécessaire en transmettant à la section désignations votre demande

Mail de M. OUAHMAN du 07 mai 2018 arbitre DYF : la Commission vous demande de vous rapprocher des services administratifs du DYF

Mail du club de MAGNANVILLE F.C du 09 mai 2018 concernant le match U19 D3 MAGNANVILLE F.C ANDRESY nous rappelons à

Monsieur l'arbitre que le document « frais de déplacement » est disponible sur le site MY FFF et que seul ce document doit être utilisé, s'agissant d'une pièce comptable pour le club.

Mail de M. THOMAR en date du 30 avril 2018, arbitre DYF, concernant ses disponibilités – transmis à la section désignations.

Mail de M. ANDRE GUILLET en date du 27 avril 2018, arbitre DYF, informant la commission de son indisponibilité pour le 8 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. SEQUEIRA en date du 27 avril 2018, arbitre DYF, informant la commission de son indisponibilité pour le 6 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. PIERRE en date du 25 avril 2018 arbitre DYF, informant la commission de son indisponibilité pour le 6 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. PRADAT en date du 2 mai 2018, arbitre DYF, informant la commission de son indisponibilité du 20 au 31 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. HADDADI en date du 4 mai 2018, arbitre DYF, informant la commission de son indisponibilité les 12 et 13 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. MIGNON en en date du 6 mai 2018, arbitre DYF, informant la commission de son indisponibilité du 19 au 20 mai 2018 et du 26 au 27 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. BUEE en date du 7 mai 2018 arbitre DYF, informant la commission de son indisponibilité du 25 au 29 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. RAFAI en date du 4 mai 2018, arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 14 mai au 11 juin 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. BELMANT en date du 5 mai 2018, arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 14 juin au 20 août 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. MEGDOULI en date du 6 mai 2018, arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité du 16 au 21 mai 2018 – transmis à la section désignations.

Mail de M. DURMUS en date du 3 mai 2018, arbitre DYF informant la commission de son indisponibilité le 13 mai 2018 – transmis section désignations.

Mail de M. MAZURE en date du 8 mai 2018, arbitre DYF, informant la commission de son absence à la rencontre pour laquelle il était

désigné le 8 mai 2018. Nous vous rappelons que vous devez impérativement consulter vos désignations le vendredi à partir de 18 heures.

Mail du Président du Club de MAUREPAS AS, en date du 7 mai 2018 mentionnant la non désignation de trois arbitres sur la rencontre U17 D1 opposant les équipes de HOUILLES AC 1 à MAUREPAS AS 1. La commission avait pris note de votre demande mais celle-ci n'a pu être honorée, en raison de l'indisponibilité de nombreux arbitres au cours du week-end des 5 et 6 mai 2018.

Mail de M.ROBERT Jean-Pierre, délégué DYF sur le match CDM opposant les équipes de PLAISIR FO et des CLAYES SOUS BOIS, informant la commission de l'absence de l'arbitre le 29 avril 2018. .

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

DAMMARTIN EN SERVE AS – CDM D2A – Dammartin Houdan / Chavenay ASL du 13 mai 2018 arrivée le 03-05-2018

AS POISSY – VET D5B – Villennes Orgeval / Poissy As du 13 mai 2018 arrivée le 03-05-18

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite des disponibilités d'arbitres

GARGENVILLE STADE – CDM/D2A – Gargenville Stade / Dammartin Houdan du 27 mai 2018 arrivée le 03-05-2018

FC VILLENES ORG. – SEN D3A – Villennes Orgeval / Sartrouville FC du 27 mai 2018 arrivée le 03-05-2018

FC MONTFORT – CDM D2A – Villepreux / Montfort du 27 mai 2018 arrivée le 09-05-2018

ES GUYANCOURT – VET D5B – Bois d'Arcy / Guyancourt du 27 mai 2018 arrivée le 09-05-2018

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

DEMANDE DE RAPPORT

La Commission de District de l'Arbitrage demande un rapport circonstancier à :

M.AZHARI Rida, arbitre DYF, concernant son absence sur le match CDM D1 Plaisir FO / Les Clayes ss Bois USM du 29 avril 2018.

M.THEZENAS Mathieu, arbitre DYF, concernant son absence sur le match U17 D2 Houilles SO / Porcheville FC du 13 mai 2018.

M.YAHYAOUI Ahmed, arbitre DYF, concernant son absence sur le match FUTSAL D1 Trappes Yvelines / La Toile du 12 mai 2018.

M.JONASZIK Grégoire, arbitre DYF, concernant son absence sur le match U19 D2A Hardricourt US / Les Mureaux OFC du 13 mai 2018.

Au plus tard le 22 mai 2018 à 12 heures

RECEPTION DE RAPPORT SENIORS

D2A du 06/05/18

19389934 PORCHEVILLE F.C / CHESNAY F.C.2

Rapport de **M.BETHUNE Sébastien** arbitre central de la rencontre.

La Commission prend note du rapport et fais le nécessaire concernant votre requête pour les arbitres assistants.

Transmis service désignation.

RAPPEL

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle à tous les arbitres que la désignation officielle peut être modifiée jusqu'au vendredi soir 18 heures.

Les arbitres sont donc priés de consulter leur compte le vendredi après 18 heures même si le week-end se trouve en période de vacances scolaires.

Vu le nombre important de rencontres remises, certaines seront probablement placées en semaine. Vous voudrez donc bien vérifier vos désignations plusieurs fois dans la semaine.

Tout manquement à cette directive sera sanctionné.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 14 mai

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE NATIONALE DES DEBUTANTS

Informations

L'édition 2018 se déroulera de nouveau sur les installations du Centre National du Football le dimanche 10 juin prochain.

Pour des raisons d'organisation, nous vous informons que toute absence non excusée d'équipes sur la journée sera pénalisée d'une amende correspondante.

La réunion clubs aura lieu le jeudi 17 mai à 18h45 au siège du District. Présence impérative!

La Commission a demandé à chaque club validé de fournir la liste de toutes les personnes qui assisteront à l'évènement le dimanche 10 juin prochain pour le lundi 7 mai.

[Voir la liste des clubs n'ayant pas encore répondu](#)

Merci aux clubs n'ayant pas répondu de retourner leur liste au plus vite.

PLATEAUX U7

Plateaux

La répartition du dernier plateau de la saison (26/05) est disponible. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

Courriers

PECQ US

Le club se rend compte ne pas avoir procédé à l'inscription de ses équipes sur la phase 4 et demande la possibilité d'intégrer le dernier plateau avec 3 équipes le matin avec possibilité d'accueil.

La Cion prend note et reviendra vers vous si des possibilités existent.

PLATEAUX U9

Plateaux

La répartition des prochains plateaux U9 (26/05 & 02/06) est désormais disponible. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

Courriers

PECQ US

Le club se rend compte ne pas avoir procédé à l'inscription de ses équipes sur la phase 4 et demande la possibilité d'intégrer les derniers plateaux avec 3 équipes le matin avec possibilité d'accueil.

La Cion prend note et reviendra vers vous si des possibilités existent.

870 118 du 02/06/18 : AUTEUILLOIS AS

Demande du club pour ne pas recevoir ce plateau compte tenu d'une rencontre U11 programmé le même jour et ne disposant pas d'assez de vestiaires.

La Cion vous informe qu'elle était consciente de cette problématique et vous rappelle qu'il existe deux créneaux de pratiques (9h30 & 10h45) et qu'au 2 juin, les problématiques du climat sont moins importantes. Néanmoins, si un club visiteur (VESGRE AS, ABLIS & MANTES USC) se propose de le recevoir nous inverserons le plateau.

BREVAL LONGNES FC du 26/05/18

La Cion propose les modifications suivantes afin de proposer des plateaux plus cohérents. Elle n'effectuera les modifications qu'avec l'accord écrit de tous les clubs concernés pour le lundi 21 mai.

Plateau 860 101 à BREVAL avec CRAVENT, MEULAN CN & MEZIERES.

Plateau 860 102 à ST CYR AFC avec JOUY EN JOSAS AS, ECQUEVILLY EFC & CONFLANS PLM.

Plateaux Espérance

1305 du 12/05/18 : PARIS SAINT GERMAIN FC

La Cion prend note de l'annulation de ce plateau, faute de club pouvant l'accueillir. Elle le regrette compte tenu que le calendrier de ce plateau est disponible depuis le début de l'année et qu'une solution aurait pu être trouvée si la Cion en avait été averti plus tôt.

CATEGORIE U10-U11

Courriers

U11 - CONSO 11 : LIMAY ALJ

Le club nous explique les raisons ne lui permettant pas d'assurer la tenue de ce plateau, s'excuse auprès des clubs s'étant déplacés pour rien et assure que cela ne se reproduira plus.

La Cion prend note et vous remercie de vos explications.

Néanmoins compte tenu du déplacement inutile des clubs visiteurs, décide de vous sanctionner d'une absence non excusée à plateaux.

CATEGORIE U12-U13

Courriers

2 équipes poules A1/A2 du 05/05/18

55743/55639 : MUREAUX OFC 3 4 / BONNIERES FRE FC 1 2

Le club de BONNIERES FRENEUSE FC nous informe avoir été mis au courant seulement le vendredi après-midi par le club des MUREAUX de la non disponibilité de leur terrain.

La Cion prend note et demande de nouveau des explications au club des MUREAUX sur la non réalisation de ces rencontres, pour le mardi 22 mai, dernier rappel avant amende.

2 équipes poules C1/C2 du 05/05/18

5605856162 : CHESNAY 78 FC 3 4 / MAUREPAS AS 2 3

Le club du CHESNAY nous informe que le club de MAUREPAS n'a pas voulu jouer ses rencontres, car étant arrivé à 14h00 alors que les rencontres ne pouvait débiter avant 16h00. Le club du CHESNAY dit avoir prévenu le club de MAUREPAS de ce changement en début de semaine.

La Cion regrette ne pas avoir été informée de ce changement d'horaire qu'elle aurait pu diffuser dans ce PV puis le mettre à jour sur internet ce qui aurait évité ce problème. Merci à l'avenir de toujours mettre le District en copie de ce genre de demandes.

La Cion annule les rencontres.

Convocations

2 équipes poules A1/A2 du 05/05/18

55637/55741 : MANTES LA VILLE 1 2 / VERNEUIL US 2 3

La Cion prend note du rapport du club de VERNEUIL US et des observations d'après matches inscrites sur les feuilles de matches.

Compte tenu du motif, elle décide de convoquer pour sa réunion du mardi 22 mai à 18h30 :

MANTES LA VILLE FC

M. JORAND Julien : Dirigeant

M. AREJDAL Rafik : Arbitre

M. LIMA Bernard : Dirigeant

M. HASSI Reda : Arbitre

VERNEUIL ENTENTE

M. RABOTEUR Mathieu : Educateur

M. JEFFALI Marouane : Dirigeant

Motif : Non respect des lois du jeu & attitude déplacée des arbitres & dirigeants envers joueurs & dirigeants.

CRITERIUM ESPOIR U12-13

Phase 3

Nous vous informons que la phase 3 du Critérium Espoir se déroulera sur les journées des 26 mai & 2 juin. La répartition des équipes vous sera communiquée d'ici la fin de semaine.

Courriers

U13 Poule Espoir du 14/04/18

58932 : PARIS-SG FC 2 / MAUREPAS AS 1

La Cion prend note des courriers des deux clubs concernant la non réalisation de la FMI. Elle rappelle aux clubs que sans tablette et sans feuille de match vierge, une feuille de match peut être réalisé sur papier blanc, ce qui permet d'apposer des signatures de validation des informations inscrites.

Elle enregistre néanmoins les résultats tels qu'inscrits sur la feuille envoyée : 5-0 pour le PARIS-SG FC 2.

Poule Elite du 05/05/18

58896 : VERSAILLES 78 FC 2 / BAILLY NOISY SFC 1

La Cion prend note des courriers des deux clubs concernant un bug de tablettes.

Elle enregistre les résultats tels que validés par les clubs. 2-1 pour BAILLY NOISY SFC.

Infractions

U13 Poule Espoir du 05/05/18

VIROFLAY USM 1

U13 Poule Promotion du 05/05/18

AUBERGENVILLE FC 1

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Décisions du 14 mai 2018

FORFAIT NON AVISE

U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 05/05/18

55333 : AUBERGENVILLE FC 2

55535 : ABLIS FC SUD 78 1

55643 : LIMAY ALJ 3

55747 : LIMAY ALJ 4

56055 : MONTFORT FC 1

2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 05/05/18

55341 : MUREAUX OFC 5
55441 : CELLOIS CS 2

ABSENCE EXCUSEE A PLATEAU

U6

Amende : 5€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 12/05/18

830 101 à SARTROUVILLE FC : GUITRANCOURT ASF (1 équipe) & VERNEUIL ENT. (1 équipe)

U7

Amende : 15€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 05/05/18

840 104 à BOIS D'ARCY AS : MAULOISE US (2 équipes) & CONFLANS PLM (2 équipes)

U9

Amende : 5€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 12/05/18

870 103 à GUERVILLE : LAINVILLOIS FC (1 équipe)
870 105 à BONNIERES FRE : CHAMBOURCY ASM (3 équipes)
870 112 à NEAUPHLE : NEAUPHLE PONT. RC (4 équipes - plateau annulé)
860 102 à MEZY/HARD : JOUY EN JOSAS AS (2 équipes) & PORT MARLY CS (2 équipes)

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

U7

Amende : 15€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 05/05/18

850 101 à EPONE USBS : VERNOLITAIN STADE (1 équipe)
850 102 à BEYNES FC : AUTEUILLOIS AS (1 équipe) & COIGNIERES FC (1 équipe)
850 103 à CERNAY : COIGNIERES FC 2 (1 équipe)
850 109 à ST GERMAIN FC : CARRIERES S/S US 1 (3 équipes)

U9

Amende : 15€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 05/05/18

870 103 à FEUCHEROLLES : FEUCHEROLLES USA (1 équipe) & CHAVENAY ASL (1 équipe)

870 104 à ETANG ST NOM : ETANG ST NOM (1 équipe) & TRAPPES ES (1 équipe)

CHALLENGES U10 & U11

Amende : 15€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 05/05/18

U10 - CONSO 10 : LIMAY ALJ 11
U11 - CONSO 4 : CELLOIS CS 1
U11 - CONSO 5 : MUREAUX OFC
DYF POULE K : FONTENAY ST PÈRE AS & VERNOLITAIN STADE

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U13

1er rappel
Rencontres du 05/05/18

1 équipe

POULE A : 55339 : VAUXOISE ES 1 / MANTOIS 78 FC 6
POULE A : 55342 : FONTENAY ST PÈRE 1 / GARGENVILLE 1
POULE C : 55540 : CERNAY-BONN-17 1 / HOUDANAISE R. 2

2 équipes

A1/A2 : 55639/55743 : MUREAUX OFC 3 4 / BONNIERES FRE 1 2
B1/B2 : 55846/55950 : BAILLY NOISY SFC 2 3 / ANDRESY FC 1 2
B1 : 55847 : ETANG ST NOM ES 1 / CROISSY US 2
B2 : 55952 : FOURQUEUX OMS 2 / CLAYES S/BOIS USM 2
C1/C2 : 56052/56156 : MAGNY 78 FC 1 2 / BOIS D'ARCY AS 1 2

Par année

A1/A2 : 56253/56344 : MUREAUX OFC 2 11 / SARTROUVILLE 2 12
A1/A2 : 56256/56347 : LIMAY ALJ 2 11 / MONTESSON US 2 12
B1/B2 : 56436/56527 : GUYANCOURT ES 3 12 / PLAISIROIS 2 12

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

1er rappel
Plateaux du 05/05/18

850 106 à GUERVILLE (BOUAFLE & PORCHEVILLE)
850 108 aux MUREAUX OFC (TRAPPES ES)
850 112 aux CLAYES S/BOIS USM (ELANCOURT & YVELINES)
850 113 à VILLENES ORG. (GUYANCOURT & HOUDAN)
850 115 à VOISINS FC (VELIZY & VERSAILLES 78 FC)
840 101 à JOUY EN JOSAS (MESNIL, ST CYR, VERSAILLES JUSSIEU & CHESNAY)
840 105 à BOUGIVAL (CELLOIS & MAISONS LAFFITTE)

U9

1er rappel
Plateaux du 05/05/18

870 101 à COIGNIERES (GUERVILLE, MONTFORT, ABLIS & LA VESGRE)
870 105 à ANDRESY FC (GARGENVILLE & VERNOLITAIN)
870 108 à PORCHEVILLE FC (CHAMBOURCY & MUREAUX)
870 109 à BUC FOOT AO (RAMBOUILLET FC 3)
870 112 à MONTIGNY (ELANCOURT & GUYANCOURT)
870 113 à CARRIERES GRE AS (MARLY & HOUILLES SO)
870 115 à CROISSY (POISSY & FOURQUEUX)
860 106 à LIMAY ALJ (ROSNY & HOUDAN)
860 107 à BOUGIVAL (VILLEPREUX & CHESNAY)
860 108 à MAGNY 78 FC (MESNIL ST DENIS & BOIS D'ARCY)

U8-U9 ESPERANCE

1er rappel
Plateaux du 05/05/18

1201 : PLAISIROIS FO & PSG FC & ELANCOURT O.S.C
1202 : FONTENAY & CARRIERES S/S US
1205 : BAILLY NOISY SFC, MONTIGNY LE BX AS & VERSAILLES

CHALLENGES U10 & U11

1er rappel
Plateaux du 05/05/18

Challenge U10

CONSO 2 : MESNIL ST DENIS AS
CONSO 4 : MAURECOURT FC
CONSO 5 : BAILLY NOISY SFC
CONSO 8 : ROSNY CSM
CONSO 11 : PLAISIROIS FO 11

Challenge U11

CONSO 1 : 17 TOURNANTS US
CONSO 8 : YVELINES US
CONSO 9 : MANTES LA VILLE FC
CONSO 11 : VILLENES ORGEVAL FC
CONSO 12 : CARRIERES S/S US
CONSO 13 : HOUDANAISE REGION FC

Challenge DYF U10-U11

POULE A : COIGNIERES FC 1 2 / PLAISIROIS FO 2 3
POULE C : PLAISIROIS FO 4 5 / RAMBOUILLET FC 2 3
POULE D : VERNEUIL ENT. 2 3 / VERSAILLES 78 FC 4 5
POULE E : VELIZY ASC 2 3 / CHESNAY 78 FC 1 2
POULE E : CHATOU AS 2 3 / FOURQUEUX OMS 1 2
POULE F : TRIEL AC 1 2 / CONFLANS FC 4 5
POULE G : GUERVILLE ARNOUVILLE 1 2 / MANTOIS 78 FC 6 7
POULE G : HOUILLES SO 2 3 / PORT MARLY CS 1 2
POULE H : FONTENAY FLEURY AS 2 3 / MARLY LE ROI US 2 3
POULE I : MANTOIS 78 FC 2 3 / GARGENVILLE STADE 1 2
POULE J : CARRIERES GRE AS 2 3 / LIMAY ALJ 2 3
POULE L : JOUY EN JOSAS / CROISSY US / VERSAILLES JUSSIEU

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12

1er rappel

Rencontres du 05/05/18

58762 : YVELINES-GAMBAIS 11 / VIROFLAY USM 11
58763 : CARRIERES GRE AS 11 / VOISINS FC 11
58765 : ULMR FC 11 / MONTIGNY LE BX AS 1
58829 : ROSNY CSM 11 / FONTENAY FLEURY AS 11
58831 : CARRIERES S-S US 11 / NEAUPHLE PONT. RC 11

U13

1er rappel

Rencontres du 05/05/18

58893 : POISSY AS 2 / YVELINES-GAMBAIS 1
58897 : ULMR FC 1 / NEAUPHLE PONT. RC 1
58959 : VERNEUIL ENT. 1 / ELANCOURT OSC 1
58960 : VILLENES ORG. FC 1 / VIROFLAY USM 1
58963 : CHANTELOUP US 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
59030 : CHATOU AS 1 / VELIZY ASC 1

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du vendredi 11 mai 2018

Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Le prochain plateau FILLOFOOT se déroulera le **samedi 26 Mai 2018**, à **RAMBOUILLET** lors de la **Journée du Football Féminin**. Vous trouverez prochainement les informations relatives à ce plateau.

Les estimations du nombre de joueuses pour participer à cette matinée sont à envoyer au District le plus tôt possible.

U11F

Le prochain plateau U11F se déroulera le **samedi 26 Mai 2018**, à **RAMBOUILLET** lors de la **Journée du Football Féminin**. Vous trouverez prochainement les informations relatives à ce plateau.

U13F CRITERIUM

Pour rappel

Suite à l'exclusion de l'équipe de PLAISIR S.C., nous rappelons aux clubs? que le VERSAILLES FC 78 remplace le PLAISIR SC dans le critérium. Les matchs initialement prévus contre le PLAISIR SC sont donc maintenus mais avec changement de club au profit du VERSAILLES FC 78

19/05 BUC FOOT AO / VERSAILLES FC 78
02/06 MANTOIS FC / VERSAILLES FC 78

Le samedi 26 mai aura lieu la JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ à Rambouillet; Merci de vous inscrire pour participer.

U16F COUPE DES YVELINES

20391362 - ENT. REG. OUEST YVE 1 - CARRIERES/SEINE U.S.
Finale le samedi 26 mai 2018 au stade du Vieux Moulin à 14h30

SENIORS F A 7 CRITERIUM

Suite aux courriers des clubs de BOUAFLE FLINS et MONTESSON U.S., nous vous rappelons que la Commission du Football Féminin et ses membres sont présents pour la bonne régularité des règlements ainsi que le bon déroulement des différents championnats / critères ou autre manifestations. En aucun cas les décisions prises d'un commun accord au sein de cette commission sont à charge contre tel ou tel club. La commission est toujours à l'écoute des clubs s'ils le souhaitent et est disposée à rencontrer les clubs qui le souhaitent pour évoquer des éventuels dysfonctionnement que certains peuvent rencontrer.

Situation MONTESSON U.S.:

Pour information le Club de MONTESSON U.S. ne fait plus parti du Critérium SENIORS F à 7 mais peut, si les clubs le souhaitent, faire des matches amicaux.

COUPE DES YVELINES

20415130 - MONTIGNY LE BX A.S. 2 - VELIZY A.S.C. 1
Finale le samedi 26 mai 2018 au stade du Vieux Moulin à 14h30

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

Pour rappel : Merci d'indiquer par un T dans la case « catégorie » les joueuses qui font la touche pendant la rencontre

3ème rappel

Amende de 10€ au club d'accueil après 2 rappels

U13F

POULE UNIQUE du 24/03/18

20033037 BUC A.O. 1 MONTIGNY LE BX A.S. 1
20033042 POISSY A.S. 1 LIMAY A.L.J. 1

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

3ème rappel

U11F

PLATEAU N°10 à Saint-Germain-en-Laye le 24/03/18
PARIS ST GERMAIN F.C. 1

MATCH À JOUER

A jouer le 16/05/18

U16F

POULE ESPOIR

20293157 MONTIGNY LE BX A.S. 2 PLAISIROIS F.O. 1

A jouer le 17/05/2018

U13F

POULE UNIQUE

20033032 MANTOIS 78 F.C. 1 ROSNY/SEINE C.S.M. 1

A jouer le 19/05/2018

U13F

POULE UNIQUE

20033029 BUC FOOT A.O. 1 VERSAILLES 78 F.C. 1

A jouer le 02/06/2018

U13F

POULE UNIQUE

20033043 MANTOIS 78 F.C. 1 VERSAILLES 78 F.C. 1

A jouer le 09/06/18

U13F

POULE UNIQUE

20033026 MONTIGNY LE BX A.S. 1 ENT. REG. OUEST YV. 1

MATCHES A PROGRAMMER SENIORS F À 7

POULE UNIQUE

20012542 ENT REG. OUEST YVEL. 1 BOUAFLE/FLINS ENT. 1

FORAITS NON-AVISES

2ÈME FORAIT

U13F

POULE UNIQUE

20033050 MUREAUX OFC

FORAITS AVISES

2ÈME FORAIT

U13F

POULE UNIQUE

20033048 GUYANCOURT

3ÈME FORFAIT U13F

POULE UNIQUE
20033025 GUYANCOURT ES

FORFAITS GENERAL U13F

GUYANCOURT E.S. 1

ANIMATIONS AU CŒUR DES VILLES

19/05/18 DECATHLON PLAISIR
02/06/18 DECATHLON COIGNIERES ELANCOURT O.S.C.
09/06/18 MONTIGNY LE BX MONTIGNY LE BX A.S.
16/06/18 DECATHLON CHAMBOURCY
19/06/18 CARRIERES S/SEINE CARRIERES S/SEINE U.S.
08/07/18 MONTIGNY LE BX MONTIGNY LE BX A.S.

EN ATTENTE D'UNE DATE

MAGNY LES HAMEAUX MAGNY 78 F.C.

JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ

Le District des Yvelines de Football organise, pour sa quatrième édition, une grande journée qui sera consacrée au football féminin.

Cet évènement qui réunira toutes les jeunes filles des Yvelines, se déroulera au Stade du Vieux Moulin à **RAMBOUILLET** le **SAMEDI 26 MAI 2018** de 9H00 à 18H30.

Des **tournois, plateaux, jeux festifs et autres activités**, seront organisés tout au long de la journée pour les **filles âgées de 6 à 13 ans** qui pratiquent déjà le football ou qui souhaitent le pratiquer dans un avenir proche. Elles seront encadrées par des membres du District, les dirigeants du club de RAMBOUILLET YVELINES F.C. et vos propres dirigeants.

Cette manifestation se terminera par les Finales des Coupes des Yvelines U16F et Seniors Féminines.

Si votre Club accueille ou souhaite accueillir des féminines, cette journée sera pour elles, une vraie découverte dans la joie et la fête.

Merci donc de nous indiquer combien de filles ou d'équipes de votre Club souhaitent participer à cette belle manifestation.

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à nous renvoyer pour chaque catégorie :

- **U6F à U9F** sur la journée : nombre de filles
- **U11F** sur la journée : nombre d'équipe(s) (foot à 5)
- **U13F** sur la journée : 1 équipe par club (foot à 8)

Une réponse est attendue pour le **VENDREDI 11 MAI 2018** afin que le District des Yvelines et le Club de RAMBOUILLET

CONDOLÉANCES

C'est avec une profonde émotion que nous venons d'apprendre le décès de :

Ersin TOPAL
Joueur U11
de **CARRIERES GRESILLONS A.S.**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches leurs très sincères condoléances.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 14/05/18

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			D3A			D4B			D5C			D6C		
HOUILLES A.C. 2	26,0	6	HARDRICOURT US 2	18,0	6	VILLEPREUX F.C. 2	18,3	6	HOUDANAISE REGION FC 2	8,8	6	VIROFLAY U.S.M. 1		6
MANTOIS 78 FC 3	31,0	3	ANDRESY F.C. 1	19,9	6	VELIZY ASC 2	19,6	6	MONTIGNY LE BX AS 3	9,9	6	ST ARNOULT F.C. 2	1,7	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	31,0	3	CHANTELOUP LES V. US 2	21,0	6	DIX SEPT TOURNANTS 1	20,8	6	ST CYR AFC 1	11,0	6	DIX SEPT TOURNANTS 2	3,4	6
HARDRICOURT US 1	34,0	3	MAGNANVILLE F.C. 1	27,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	23,2	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	16,2	6	DIX SEPT TOURNANTS 2	3,4	6
PECQ US LE 1	37,0	3	PECQ US LE 2	28,3	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	26,9	6	ELANCOURT O.S.C. 2	18,7	6	BUC FOOT AO 2	10,2	6
GARGENVILLE STADE 1	38,0	3	LIMAY ALJ 2	29,3	6	COIGNIERES F.C. 1	31,1	3	ST ARNOULT F.C. 1	25,3	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 2	11,0	6
EPONE USBS 1	39,0	3	MUREAUX O.F.C. LES 3	30,0	3	CROISSY U.S. 1	33,0	3	BOIS D'ARCY A.S. 2	27,5	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	20,4	6
CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	40,0	1	AUBERGENVILLE F.C 2	33,5	3	VOISINS F.C. 2	36,2	3	NEAUPHLE-PONT. 3	30,8	3	COIGNIERES F.C. 2	22,0	6
GUYANCOURT ES 1	40,0	1	CARRIERES S/SEINE US 1	36,0	3	BUC FOOT AO 1	41,6	1	RAMBOUILLET YVELINES 2	40,5	1	ESSARTS LE ROI AGS 2	fft	fft
MAUREPAS AS 1	42,0	1	SARTROUVILLE F.C. 2	36,7	3	YVELINES U.S. 1	41,6	1	ABLIS FC SUD 78 1	48,4	1	VERRIERE F.C. LA 2	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	47,0	1	BREVAL LONGNES F.C. 1	41,0	1	ESSARTS LE ROI AGS 1	fft	fft	VERRIERE F.C. LA 1	51,7				
MONTIGNY LE BX AS 1	52,0		VILLENES ORGEVAL 1	45,0	1	MAGNY 78 F.C. 1	fft	fft	MAGNY 78 F.C. 2	fft	fft			
D2A			D3B			D5A			D6A					
MARLY LE ROI U.S. 1	19,0	6	VERSAILLES 78 FC 3	13,0	6	JUZIERS F.C. 1	12,0	6	MANTES LA VILLE FC 1		6			
BOIS D'ARCY A.S. 1	20,0	6	VALLEE 78 F.C. 2	14,0	6	MAULOISE U.S. 2	16,0	6	ANDRESY F.C. 2	3,1	6			
VOISINS F.C. 1	21,0	6	CHATOU AS 2	21,0	6	MAGNANVILLE F.C. 2	17,0	6	ISSOU AS 2	3,1	6			
CHAMBOURCY ASM 1	23,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	24,0	6	EPONE USBS 2	18,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	4,1	6			
SARTROUVILLE F.C. 1	26,0	6	ELANCOURT O.S.C. 1	25,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 2	21,0	6	VERNOLITAIN STADE 2	6,3	6			
VERNEUIL S/SEINE US 1	29,3	6	HOUDANAISE REGION FC 1	25,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	26,0	6	VAUXOISE ES 1	8,8	6			
MAULOISE U.S. 1	31,0	3	MARLY LE ROI U.S. 2	26,0	6	BEYNES F.C. 1	28,0	6	GUERNOISE AS 2	13,8	6			
POISSY AS 3	35,6	3	MONTIGNY LE BX AS 2	26,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	32,0	3	MANTES U.S.C. 1	16,1	6			
VALLEE 78 F.C. 1	36,0	3	MAUREPAS AS 2	28,0	6	PORCHEVILLE FC 2	34,0	3	BONNIERES FRENEUSE F.C. 2	16,9	6			
CARRIERES GRESILLONS 1	37,0	3	JOUY EN JOSAS U.S. 1	29,0	6	VERNOLITAIN STADE 1	37,0	3	JUZIERS F.C. 2	fft	fft			
TRAPPES E.S. 2	45,0	1	VILLEPREUX F.C. 1	30,0	3	MEZIERES A.J. 1	39,0	3						
BAILLY NOISY SFC 1	60,0	-2	TRAPPES E.S. 3	44,0	1	MANTES OLYMPIQUE 1	56,0							
D2B			D4A			D5B			D6B					
BOUGIVAL FOOT 1	23,0	6	CONFLANS F.C. 3	15,9	6	CARRIERES S/SEINE US 2	6,9	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3		6			
MONTESON U.S. 1	25,0	6	ISSOU AS 1	18,3	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	8,6	6	BOUGIVAL FOOT 2	3,1	6			
CHESNAY 78 F.C. LE 2	30,0	3	VERNEUIL S/SEINE US 2	19,4	6	TRIEL AC 1	16,5	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 2	11,0	6			
CONFLANS F.C. 2	31,0	3	BONNIERES FRENEUSE F.C. 1	28,1	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	17,4	6	CHAMBOURCY ASM 2	12,6	6			
PLAISIROIS F.O. 1	32,0	3	HOUILLES S.O. 1	28,1	6	VILLENES ORGEVAL 2	19,8	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	12,6	6			
CHANTELOUP LES V. US 1	33,0	3	GUERNOISE AS 1	29,3	6	HOUILLES S.O. 2	24,2	6	MONTESON U.S. 2	12,6	6			
GUYANCOURT ES 2	36,0	3	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	31,8	3	CARRIERES GRESILLONS 2	25,5	6	CHATOU AS 3	17,3	6			
ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	39,0	3	GARGENVILLE STADE 2	33,0	3	HOUILLES A.C. 3	26,6	6	CROISSY U.S. 2	25,1	6			
VELIZY ASC 1	40,0	1	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	35,4	3	FONTENAY LE FLEURY 1	27,8	6	ACHERES C.S. 2	fft	fft			
NEAUPHLE-PONT. 2	49,0	1	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 1	40,1	1	SARTROUVILLE F.C. 3	30,1	3	ECQUEVILLY EFCE 1	fft	fft			
PORCHEVILLE FC 1	49,0	1	ACHERES C.S. 1	d	d	VERSAILLES JUSSIEU A.S. 1	39,6	3	MESNIL ST DENIS ASL 2	fft	fft			
RAMBOUILLET YVELINES 1	62,0	-2	CONFLANS PORTUGAIS 1	fft	fft	CONFLANS PORTUGAIS 2	fft	fft						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement